



4, rue des mésanges
77610 Neufmoutiers en Brie

Tel : 01 64 42 88 41

Mail : ecole.daniel.balavoine@gmail.com

Procès-verbal
CONSEIL D'ECOLE
1^{er} trimestre

Mardi 07 novembre 2017
début de la séance à 18h00

1/ PRESENTATION DES PERSONNES PRESENTES (CF. FICHE D'EMARGEMENTS) :

- Présentation de la nouvelle équipe des représentants des parents d'élèves. Il est rappelé que seuls les représentants titulaires ont le droit de parole et de vote lors du conseil d'école. Si le représentant titulaire est absent, le droit de parole et de vote revient à son suppléant.

Point sur les élections :

Participation	2017-2018	2016-2017
Nombre d'inscrits	136	131
Nombre de votants	71	51
Nombre de bulletins blancs ou nuls	12	9
Nombre de suffrages exprimés	59	42
Taux de participation	52.21%	38.93%

- Présentation de l'équipe enseignante (absences excusées de Gaëlle Fernandez et d'Emilie Bornat)
- PS-MS : Mme Demarle
 - GS-CP: Mme Mathies / Mme Bornat
 - CE1-CE2 : Mme Slosse
 - CM1-CM2 : Mme Stecker Valette / Mme Gaëlle Fernandez
 - Mme Ingrid Breedvelt : enseignant UPE2A pour les élèves allophones (présente les lundis et mardis après-midi)
 - Nouvelle directrice, nommée à titre provisoire : Mme Stecker Valette

2/ LES COMPETENCES DU CONSEIL D'ECOLE :

Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école ;
2. Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
 5. En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
 6. Donne son accord :
 - a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.
 7. Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

3/ LA RENTREE 2017 :

La rentrée s'est faite avec 95 élèves répartis en 4 classes :

PS – MS	11 PS + 17 MS	28
GS – CP	16 GS + 11 CP	27
CE1 – CE2	11 CE1 + 10 CE2	21
CM1 – CM2	6 CM1 + 13 CM2	19
Total		95

A noter que 2 élèves ont quitté l'établissement depuis, ramenant l'effectif au 06/11 à 93 élèves.

M. Le Maire précise que les constructions en cours, ainsi que celles à venir prochainement représentent 1/3 de la population de Neufmoutiers.

4/ LE PROJET D'ECOLE ET LES ACTIONS PEDAGOGIQUES :

Projet d'école (annexe 1) :

Le projet d'école a été élaboré en 2015, pour une période de 3 ans. Il sera à redéfinir à la rentrée 2018.

Rappel de ses 3 grands axes :

- ✓ Maitriser les situations de communications orales et écrites
Objectifs : manifester sa compréhension dans ses productions orales et écrites, améliorer la rédaction d'écrits divers, maitriser l'expression orale.
- ✓ Eduquer au respect de soi et des autres
Objectifs : responsabiliser les élèves, respecter les autres, se respecter soi-même, aider, porter secours, coopérer.
- ✓ Favoriser l'accès à la culture
Objectifs : favoriser l'accès à la culture, développer l'enseignement artistique, mettre en place des supports de mémoire.

Piscine :

Les 49 élèves d'élémentaire (du CP au CM2) iront tous à la piscine sur le 2^{ème} semestre. Un accord oral a été pris avec la directrice de l'école des Chapelles Bourbon afin que l'année prochaine notre école fasse piscine sur le 1^{er} trimestre.

APC :

Les APC, activités pédagogiques complémentaires, ont commencé à partir du 20 septembre.

Nous avons une obligation de 36 H d'APC réparties sur l'année scolaire.

Elles se font à raison de 2 x 30 mn les mercredis et jeudis (12h-12h30).

Détail des APC par enseignante :

- Mme Demarle : 2 élèves allophones – bain de langage
- Mme Mathies : 3 élèves – apprentissage de la lecture (décodage)
- Mme Slosse : 3 élèves – lecture fluence et écriture
- Mme Stecker Valette : 7 élèves – théâtre

Sorties / manifestations :

- L'école a fait la « Rentrée en Musique » comme demandé par notre Ministre. L'objectif était de désacraliser le jour de la rentrée, particulièrement pour les nouveaux élèves.

Une chorale a été organisée reprenant les chants appris l'année dernière, suivie d'un goûter.

- Tous les élèves de l'école sont sortis en balade au parc du CMPA le jeudi 05 octobre. L'objectif était de récolter divers éléments de la nature (feuilles, branches, marrons...) pour les utiliser en arts plastiques sur le thème de l'automne.

- Dans le cadre de la semaine du goût, un petit-déjeuner anglais a été offert aux enfants le vendredi 13/11. Il a coûté environ 100 euros (caisse de l'école). L'équipe enseignante remercie les parents d'avoir fourni la vaisselle aux enfants.

- Les élèves de CM1-CM2 sont sollicités pour participer à la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Leur présence, ainsi que celle de Mme Stecker Valette, est confirmée.

- A l'occasion des fêtes de Noël, les enseignantes ont choisi d'associer leur chorale des chants de Noël à la journée spectacle offerte par la mairie le samedi 16 décembre. Le détail de l'organisation de la journée sera communiqué rapidement aux familles.

- « La semaine du court-métrage » et « Le printemps des poètes » seront renouvelés cette année.

- Le photographe scolaire est venu dans l'école le vendredi 06 octobre. Il est rappelé que des bénéfices au profit de la caisse de l'école sont réalisés grâce à cette opération. L'équipe enseignante remercie à ce titre les parents pour leurs commandes de photos.

Spectacles :

- La communauté de commune offre un spectacle aux élèves pris intégralement en charge (spectacle + Bus).

Maternelle (44 enfants) => « Tout neuf », mercredi 20 décembre à 10h20, durée 40 mn, salle polyvalente de Mortcerf.

Elémentaire (49 enfants) => « Fleur Bleue », mardi 12 décembre à 14h15, durée 1 h, centre culturel de Fontenay.

- Le spectacle de fin d'année se fera sous la forme d'une exposition sur le recyclage et le développement durable.

Initiatives de Noël :

Une vente de chocolats de Noël ainsi que de plateaux personnalisés est en cours. Les bénéfices permettront de financer des projets divers : achat de matériel pédagogique, sortie...

Correspondance :

Les classes de Mme Mathies (GS/CP) et de Mme Stecker Valette (Cm1/Cm2) participent à un projet de correspondance postale avec une autre classe de même niveau de Seine et Marne.

5/ LE REGLEMENT INTERIEUR (CF. ANNEXE 2) :

Pour des raisons de sécurité, les départs et arrivées d'élèves en dehors des horaires d'ouverture du portail, qui ne seraient pas prévus, seront refusés. Les enfants devront être sortis et/ou raccompagnés à l'école sur les horaires d'ouverture du portail, mentionnés sur le règlement intérieur.

Il est également ajouté au règlement intérieur l'interdiction pour les enfants d'apporter à l'école : jeux, jouets et toute forme de nourriture.

Lecture et vote à l'unanimité du règlement de l'école par toutes les personnes présentes.

Le règlement intérieur sera transmis aux familles pour signature et sera affiché dans le tableau d'affichage devant l'école, dans le hall principal ainsi que dans toutes les classes.

6/ LE PROJET DE CHANGEMENT DE RYTHME SCOLAIRE :

Les équipes enseignantes et municipales s'accordent sur la volonté de passer à une semaine de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018.

Les horaires votés sont : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Les APC se feront de 11h30 à 12h, les mardis et jeudis.

Les représentants des parents d'élèves ont voté cette proposition à l'unanimité.

Il est décidé et voté à l'unanimité de passer à la semaine de 4 jours d'école à partir de la rentrée de septembre 2018. Nous en faisons donc la demande à Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale.

7/ LES COMPTES DE L'ECOLE (arrêtés au 01/11/2017) :

Budget mairie : 677 euros utilisables d'ici fin 2017.

Coopérative scolaire : 2 495 €

Il est rappelé que les cahiers de comptes sont disponibles et consultables sur demande.

8/ EXERCICES DE MISE EN SECURITE :

La consigne donnée par notre IEN est de réaliser sur l'année : 1 exercice incendie (avant le 20/10), 1 exercice attentat intrusion (entre le 06/11 et le 22/12) et 1 exercice risques majeurs (avant la fin de l'année).

Exercice incendie :

L'exercice incendie a été réalisé le mercredi 20 septembre.

Tout s'est parfaitement bien déroulé. L'évacuation des 86 personnes présentes dans l'école (7 adultes et 79 élèves) s'est faite en 1 minute 56 secondes.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) :

Date prévue : mercredi 29 novembre 2017. Une information aux parents sera faite.

Sébastien, chef du service technique municipale, participera à l'exercice.

M. Le Maire informe de l'installation dans l'école d'une alarme 4 sons en début d'année prochaine. Chaque type de danger sera identifié par un son caractéristique et audible dans tout le bâtiment. Elle viendra remplacer le traditionnel coup de sifflet long pour avertir du danger.

9/ LES TRAVAUX :

L'équipe enseignante est très satisfaite des travaux de peinture effectués dans les salles de classe cet été et remercie l'équipe municipale pour le travail effectué. L'école est un lieu agréable et propice aux apprentissages des élèves. Les agents techniques sont également remerciés par l'équipe enseignante pour leur disponibilité et leur réactivité.

M. Le Maire précise que d'autres travaux de peinture ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint, du côté de l'entrée de la garderie (salles du périscolaire).

Les huisseries ont été changées, avec notamment un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le chauffage a été optimisé. Un chauffage par des dalles au plafond permet désormais un chauffage plus uniforme et plus harmonieux dans les locaux de l'école.

Le raccordement de la fibre à l'école est opérationnel. Il reste des petits réglages à faire qui seront effectués dans les prochains jours.

10/ LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE :

La date du prochain conseil d'école est arrêtée au mardi 20 mars 2018.

11/ POINTS DIVERS :

- La directrice remercie l'équipe municipale pour l'article paru dans la gazette locale présentant l'équipe de l'école (personnel de mairie et personnel enseignant).

- Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 : il est suggéré par l'équipe enseignante de remplacer le dictionnaire par un autre objet symbolique et porteur de valeurs. M. Le Maire va y réfléchir.

- Les représentants des parents d'élèves font remarquer la hausse des coûts du périscolaire et demandent des explications => Les charges ainsi que les coûts des NAP ont augmenté. De plus, il y a eu cette année moins d'aides de l'état.

- M. Le Maire informe de la mise en place prochaine d'un service de télépaiement pour le périscolaire. Les parents pourront payer en ligne via un espace sécurisé.

- Les représentants des parents d'élève demandent à ce qu'il puisse y avoir plus de jeux de récréation pour les enfants. => Bien que les enfants ne s'ennuient pas en récréation (vélos, ballons, jeux de marelles...), l'équipe enseignante s'engage à y réfléchir.
- La clé de la boîte aux lettres des représentants des parents d'élèves est perdue depuis plusieurs années. Ils demandent à changer la boîte.